**Tome 6 : Les droits et devoirs des citoyens**

**Chapitre 1** : Les droits fondamentaux des citoyens  
**Chapitre 2** : Les devoirs civiques et républicains  
**Chapitre 3** : Les libertés individuelles et collectives  
**Chapitre 4** : La participation citoyenne  
**Chapitre 5** : La protection des citoyens et la solidarité nationale

(ces lois ne s’applique en majorité que aux citoyen de blocaria)

**Chapitre 1 – Droits fondamentaux (Articles 1 à 20)**

1. Tout citoyen a droit à la vie et à la sécurité.
2. Tout citoyen a droit à un abri et à une protection de ses biens.
3. Tout citoyen a droit à la liberté d'expression, dans le respect des autres.
4. Tout citoyen a droit de vote lors des scrutins républicains.
5. Tout citoyen a droit à un procès équitable.
6. Tout citoyen a droit à la protection juridique en cas de litige.
7. Tout citoyen a droit au respect de sa vie privée.
8. Tout citoyen a droit à l’accès équitable aux ressources publiques.
9. Tout citoyen a droit à l’information sur les décisions gouvernementales.
10. Tout citoyen a droit à l’éducation républicaine.
11. Tout citoyen a droit à la liberté de circulation sur le territoire républicain.
12. Tout citoyen a droit à l’appartenance à un groupe ou une organisation.
13. Tout citoyen peut proposer une réforme ou un projet de loi.
14. Tout citoyen peut interpeller les institutions de la République.
15. Tout citoyen a le droit de manifester pacifiquement.
16. Tout citoyen a le droit de se réunir en assemblée.
17. Tout citoyen a droit à la protection contre toute forme de discrimination.
18. Tout citoyen peut accéder aux archives publiques.
19. Tout citoyen peut quitter la République librement si il a un laisser passer.
20. Tout citoyen a droit à la reconnaissance de son identité.

**Chapitre 2 – Devoirs civiques (Articles 21 à 40)**

1. Chaque citoyen doit respecter les lois de la République.
2. Chaque citoyen doit participer à la vie démocratique.
3. Chaque citoyen doit défendre la République en cas de menace.
4. Chaque citoyen est tenu d’aider un autre citoyen en danger.
5. Chaque citoyen doit respecter les biens publics.
6. Chaque citoyen doit honorer ses engagements civils.
7. Chaque citoyen doit protéger l’environnement républicain.
8. Chaque citoyen doit respecter les décisions officielles.
9. Chaque citoyen doit signaler les actes illégaux aux autorités.
10. Chaque citoyen doit s’informer sur la vie républicaine.
11. Chaque citoyen doit coopérer avec les services de sécurité si nécessaire.
12. Chaque citoyen doit payer ses taxes et impôts.
13. Chaque citoyen doit entretenir ses propriétés.
14. Chaque citoyen doit préserver la paix intérieure.
15. Chaque citoyen doit participer aux efforts communs en cas de crise.
16. Chaque citoyen doit respecter les croyances et opinions d’autrui.
17. Chaque citoyen doit apprendre les valeurs républicaines.
18. Chaque citoyen doit agir avec honnêteté.
19. Chaque citoyen doit respecter les décisions judiciaires.
20. Chaque citoyen doit porter assistance à la République selon ses capacités.

**Chapitre 3 – Responsabilités communautaires (Articles 41 à 60)**

1. Les citoyens doivent contribuer au bien-être de la collectivité.
2. Les citoyens doivent éviter toute action nuisible à la République.
3. Les citoyens doivent signaler les conflits pour médiation.
4. Les citoyens doivent éviter les actes de vengeance personnelle.
5. Les citoyens doivent participer aux événements publics.
6. Les citoyens doivent soutenir les nouveaux arrivants.
7. Les citoyens doivent préserver l’unité de la République.
8. Les citoyens doivent éviter la propagation de fausses informations.
9. Les citoyens doivent encourager la participation citoyenne.
10. Les citoyens doivent respecter les zones communautaires.
11. Les citoyens doivent promouvoir le respect mutuel.
12. Les citoyens doivent éviter tout comportement abusif.
13. Les citoyens doivent promouvoir la justice.
14. Les citoyens doivent faire preuve de solidarité.
15. Les citoyens doivent contribuer à la culture républicaine.
16. Les citoyens doivent dénoncer toute tentative de corruption.
17. Les citoyens doivent participer aux consultations locales.
18. Les citoyens doivent respecter les décisions majoritaires.
19. Les citoyens doivent aider à préserver la mémoire collective.
20. Les citoyens doivent se tenir dans les lieux publics.

**Chapitre 4 – Citoyenneté renforcée (Articles 61 à 80)**

1. Tout citoyen exemplaire peut recevoir une distinction honorifique.
2. Les citoyens actifs peuvent intégrer le Conseil consultatif.
3. Les citoyens peuvent proposer des projets communautaires.
4. Un citoyen peut parrainer un résident pour l’intégration.
5. Les citoyens peuvent créer des initiatives locales.
6. Les citoyens peuvent faire appel d’une décision administrative.
7. Les citoyens peuvent organiser des référendums locaux.
8. Les citoyens peuvent contribuer à la formation civique.
9. Les citoyens peuvent encadrer des formations citoyennes.
10. Les citoyens peuvent participer à des missions républicaines.
11. Les citoyens peuvent rejoindre des groupes de médiation.
12. Les citoyens peuvent être auditeurs publics des sessions du Conseil.
13. Les citoyens peuvent proposer un amendement constitutionnel.
14. Les citoyens peuvent se présenter aux élections.
15. Les citoyens peuvent constituer des comités citoyens.
16. Les citoyens peuvent mener des enquêtes publiques.
17. Les citoyens peuvent organiser des débats officiels.
18. Les citoyens peuvent demander un vote de confiance.
19. Les citoyens peuvent engager des actions collectives.
20. Les citoyens peuvent recevoir des aides en cas de mérite.

**Chapitre 5 – Perte ou suspension de citoyenneté (Articles 81 à 100)**

1. La citoyenneté peut être suspendue en cas de crime grave.
2. Une perte temporaire peut survenir en cas de trahison.
3. Le non-respect répété des devoirs entraîne des sanctions.
4. Une expulsion du territoire peut retirer la citoyenneté.
5. Toute tentative de coup d’État entraîne une radiation.
6. La citoyenneté peut être révoquée après décision judiciaire.
7. Une perte de droits civiques peut être prononcée par le Conseil.
8. Les personnes suspendues doivent être jugées équitablement.
9. La réintégration citoyenne est possible après réhabilitation.
10. Une procédure d’appel est ouverte en cas de perte de citoyenneté.
11. Un citoyen en exil peut faire appel à un ambassadeur.
12. La double citoyenneté est soumise à approbation.
13. Les enfants de citoyens ont droit à la citoyenneté automatique.
14. Les résidents peuvent faire une demande de citoyenneté.
15. Une fausse déclaration peut entraîner l’exclusion citoyenne.
16. La citoyenneté est un privilège et une responsabilité.
17. Les citoyens condamnés peuvent conserver certains droits.
18. Un statut spécial peut être accordé en cas d’erreur judiciaire.
19. La citoyenneté ne peut être retirée sans preuve solide.
20. La citoyenneté est protégée par la Constitution républicaine.